

UNION INTERNAZIONALE DES MAGISTRATS
Troisième Commission d'étude

Questionnaire 2005

CONDAMNATION PENALE

A- QUESTION GENERALES

QUESTION 1- Comment est-ce que dans votre système un juge décide-t-il de la peine appropriée dans une affaire pénale ? Quels sont les facteurs les plus importants qu'il doit prendre en considération ? Le juge a-t-il l'entière discrétion pour prononcer une condamnation ? Est qu'il est tenu dans certains cas (et si oui dans lesquels ?) de prononcer une peine qui est fixée par la loi ? Y a-t-il des infractions (en dehors des cas mineurs d'accident de circulation) ou des circonstances dans lesquelles des peines minimales sont prévues par la loi ? Veuillez donner des exemples.

QUESTION 2- Est-ce que Votre système s'assure que diverses juridictions prononcent des peines semblables pour les mêmes délits ? Si oui, comment est-ce que cela s'opère-t-il ?

QUESTION 3- Est-ce que dans votre système, les juges reçoivent des directives quant à la peine appropriée à prononcer pour une infraction spécifique ? Si oui, est ce que ces directives émanent des juridictions supérieures, des Associations professionnelles, des juges ou de toute autre source ? Lorsque des directives sont données en ce qui concerne la condamnation, est-ce qu'un juge peut s'en départir ?

QUESTION 4- Dans votre système, existe-t-il actuellement plus de peines minimales statutaires qu'auparavant ? Si oui, pourquoi pensez-vous qu'il en est ainsi ? Quelle est la réaction des juges ? Les juges estiment - ils que leur indépendance est menacée ?

QUESTION 5- Y a-t-il dans votre système un moyen par lequel une condamnation considérée trop généreuse peut être revue à la hausse par une juridiction supérieure ? Si oui, qui peut avoir recours à cette procédure ?

QUESTION 6- Dans votre système, un accusé a-t-il le droit de bénéficier d'une réduction de peine s'il plaide coupable ? Si oui, comment est - ce que cette réduction est -elle calculée ?

B- EXEMPLES DE CONDAMNATION

Seuls des faits brefs sont donnés mais veuillez indiquer ce que serait la condamnation dans votre système.

QUESTION 1- A est âgé de 25 ans et est reconnu comme un trafiquant de drogue. Agissant sur des renseignements, la Police l'arrête dans la rue et le fouille. Il ne porte pas de drogue sur lui mais il est trouvé en possession d'un revolver chargé. Il prétend qu'il le porte pour se défendre. Il est accusé de détention illégale d'une arme.

QUESTION 2- B est âgé de 30 ans et dispose d'un casier judiciaire vierge. Il rencontre une femme dans un club et ils prennent un pot ensemble. A la fin de la soirée, il se rend au domicile de celle - ci et lui laisse clairement entendre qu'il veut faire l'amour avec elle. Elle refuse mais il la conduit dans

un lieu tranquille et la force à faire l'amour avec lui. La femme se soumet par peur d'être agressée. Il prétend qu'il avait pensé qu'elle était consentante mais il est reconnu coupable de viol.

QUESTION 3- C'est un héroïnomane qui achète ses drogues en commettant des braquages. Il entre par effraction dans une maison d'habitation dans l'intention de voler mais il est appréhendé. C'est la troisième fois qu'il est condamné pour cambriolage dans une maison d'habitation depuis l'an 2000. il est âgé de 22 ans.

QUESTION 4- Avec 1 gramme d'alcool dans le sang, D qui est âgé de 40 ans et a un casier judiciaire vierge, conduit sa voiture. Sous l'influence de l'alcool, il conduit dangereusement en cherchant à dépasser et en se déportant sur la voie d'un véhicule venant en sens inverse. Le chauffeur du véhicule venant dans le sens opposé est tué. D est accusé d'homicide à cause de la conduite dangereuse.

QUESTION 5- E est âgé de 50 ans et est le directeur d'une Agence d'une importante institution bancaire. Il a un casier judiciaire vierge. Pendant une période de près de deux ans, il a volé de l'argent de la banque et a utilisé ses connaissances des procédures de comptabilité bancaire pour couvrir ses vols qui impliquent la somme de 150 000 livres soit 200 000 Euros.